

Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance / préparation et de la Société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Code: **99060699-01-D**
Dénomination **URETAL 50 - CATALIZZATORE POLIURETANICO MEDIO SOLIDO CATALIZZATORE**

1.2 Utilisation de la substance / préparation

1.3 Identification de la société

Raison Sociale **ALCEA Srl**
Adresse **Via Piemonte 18**
Localité et Etat **20030 Senago (MI) Italy**
Tél. **+39.02-99014-1 (centralino)**
Fax **+39.02-99014-300**

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

Ufficio Tecnico (msds@alcea.com)

Adresse du Responsable **Ufficio Tecnico (msds@alcea.com)**

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **Ufficio Tecnico ALCEA Tel. +39.02-99014-220/221 (disponible durante l'orario di ufficio)**

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou de la préparation.

Cette préparation est classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes. Cette préparation nécessite donc d'une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et modifications suivantes.

Toutes informations additionnelles concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont contenues dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

Symboles de danger: **Xi**

Phrases R: **10-36-43-66**

2.2 Identification des dangers.

Ce produit, sur la base de ses caractéristiques chimiques et physiques, doit être considéré comme inflammable (point d'inflammabilité égal ou supérieur à 21°C et inférieur ou égal à 55°C).

IRRITANT POUR LES YEUX.

PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.

L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.

Ce produit contient des isocyanates. Les données du fabricant sont les suivantes: Les produits prêts à l'usage qui contiennent des isocyanates peuvent avoir une action irritante sur les muqueuses, surtout celles des voies respiratoires, et peuvent donner lieu à des réactions d'hypersensibilité. L'inhalation des vapeurs ou des aérosols peut provoquer la sensibilisation. Pendant l'utilisation de produits qui contiennent des isocyanates il est donc nécessaire d'adopter les précautions prévues pour toutes les produits qui contiennent des solvants et éviter surtout l'inhalation des vapeurs et des aérosols.

Les travailleurs qui ont déjà eu des réactions allergiques ou asthmatiques, ou qui sont prédisposés aux affections des voies respiratoires, ne doivent pas être destinés aux travaux qui comprennent l'utilisation de produits contenant des isocyanates.

99060699-01-D - URETAL 50 - CATALIZZATORE POLIURETANICO MEDIO SOLIDO CATALIZZATORE

3. Composition / Informations sur les composants.**Contenu:**

Dénomination.	Concentration % (C).	Classification.
SOLVANT NAPHTA (CHARBON)	5<= C <9	R 10
Numero C.A.S.	65996-79-4	R 66
Numero CE	266-013-0	Xn R 20
Numero INDEX	648-020-00-4	Xn R 65
		Note H J
ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE	20<= C <30	R 10
Numero C.A.S.	108-65-6	Xi R 36
Numero CE	203-603-9	
Numero INDEX	607-195-00-7	
ACETATE DE N-BUTYLE	5<= C <9	R 10
Numero C.A.S.	123-86-4	R 66
Numero CE	204-658-1	R 67
Numero INDEX	607-025-00-1	
DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE	0<= C <0,5	T R 23
Numero C.A.S.	822-06-0	Xn R 42/43
Numero CE	212-485-8	Xi R 36/37/38
Numero INDEX	615-011-00-1	Note 2
HEXANE,I-6-DIISOCYANATO-HOMOPOLIMER	50<= C <100	Xi R 43
Numero C.A.S.	28182-81-2	
Numero CE	500-060-2	

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16.

4. Premiers secours.

YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

PEAU: Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont: anhydride carbonique, mousse, poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit non incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes procédant aux opérations de maîtrise de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), respirateur autonome (à protection autonome).

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel.**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Si le produit est solide, éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières ou de vapeur dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés ni le produit écoulé sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les

99060699-01-D - URETAL 50 - CATALIZZATORE POLIURETANICO MEDIO SOLIDO CATALIZZATORE

informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

MÉTHODES DE RÉCUPÉRATION

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part de matériau et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

7. Manipulation et stockage.

Conserver dans un endroit frais et bien aéré; maintenir fermé le récipient lorsque l'on n'utilise pas le produit, ne pas fumer durant la manipulation; conserve loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'allumage; ne pas vaporiser à proximité de flammes ou de matériaux incandescents.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.**8.1 Valuers limites d'exposition.**

Dénomination	Type	état	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm	
ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE	TLV	B		50		100	Peau
	OEL	EU	275	50	550	100	Peau
	VLEP	F	275	50	550	100	Peau
ACETATE DE N-BUTYLE	TLV-ACGIH		713		950		
	TLV	B		150		200	
	TLV	CH	480	100	960	200	
	VLEP	F	710	150	940	200	
DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE	TLV-ACGIH		0,034				Peau
	TLV	B		0,005			Peau
	VLEP	F	0,075		0,15		Peau

(C) = CEILING.

TLV du mélange des solvants: 02,08mg/m3.

8.2 Contrôles d'exposition.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle, demander conseil aux fournisseurs de produits chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type A ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques à cartouches pour vapeur organiques et poussières/particules en suspension, est nécessaire en l'absence de mesures techniques permettant de limiter l'exposition du

99060699-01-D - URETAL 50 - CATALIZZATORE POLIURETANICO MEDIO SOLIDO CATALIZZATORE

personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

9. Propriétés physiques et chimiques.

Solubilité	Non disponible.	
Viscosité	Non disponible.	
Densité de la vapeur	Non disponible.	
Vitesse d'évaporation	Non disponible.	
Propriétés comburantes	Non disponible.	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.	
pH.	Non disponible.	
Point d'ébullition.	Non disponible.	
Point d'inflammabilité.	> 21	°C.
Propriétés explosives.	Non disponible.	
Pression de la vapeur.	Non disponible.	
Poids spécifique.	1,061	Kg/l
Résidu sec:	60,20 %	
VOC (Directive 1999/13/CE) :	39,67 %	- 420,90 g/litre de préparation.
VOC (carbone volatil) :	24,81 %	- 263,19 g/litre de préparation.

10. Stabilité et réactivité.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage. Par effet de la chaleur ou en cas d'incendie des oxydes de carbone et des vapeurs peuvent se libérer: ceux-ci peuvent être nocifs pour la santé. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

1-métoxy-2-propylacétate: c'est un produit stable, mais au contact de l'air il peut donner lieu à une lente production de peroxydes qui explosent à cause de l'augmentation de la température. Il peut réagir avec violence avec des oxydants, avec des acides forts et avec les métaux alcalins. Pour son stockage, éviter le cuivre, l'aluminium et leurs alliages. Conserver dans une atmosphère inerte et à l'abri de l'humidité étant donné qu'il hydrolyse facilement.

L'acétate de n-butyle se décompose facilement avec l'eau, surtout à la chaleur.

11. Informations toxicologiques.

Effets aigus: à contact avec les yeux ce produit cause irritation. Les symptômes peuvent comprendre: rougeur, oedème, douleur et larmolement. L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures; le contact avec la peau peut provoquer une irritation moyenne. L'ingestion du produit peut donner lieu à des troubles de la santé qui comprennent: douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Le contact du produit avec la peau provoque une sensibilisation (dermatite de contact). La dermatite s'origine suite à une inflammation de la peau, qui commence dans les zones qui sont en contact répété avec l'agent sensibilisateur. Les lésions de la peau peuvent comprendre: érythèmes, oedèmes, papules, vésicules, pustules, squames, fissures et phénomènes d'exsudation, qui varient selon les phases de la maladie et des zones frappées. La phase aiguë est caractérisée par érythème, oedème et exsudation. Les phases chroniques se caractérisent par squames, sécheresse, fissures et épaissement de la peau.

Par exposition répétée ce produit peut avoir un effet dégraissant sur la peau, qui se manifeste par sécheresse et gerçure.

1-métoxy-2-propanol et acétate correspondant: la principale voie de pénétration est la voie cutanée, tandis que la voie respiratoire est moins importante, étant donnée la basse tension de vapeur du produit.

Au dessus de 100 ppm on remarque l'irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngiennes. La limite d'exposition conseillée est de 100 ppm pour 8 heures; à 1000 ppm on remarque des troubles de l'équilibre et une grave irritation des yeux.

Pour de plus amples détails on se reportera à la fiche toxicologique n 221 de l'INRS. Les examens cliniques et biologiques pratiqués sur des volontaires exposés n'ont pas révélé d'anomalies. L'acétate produit une plus grande irritation cutanée et oculaire par contact direct.

On ne signale pas d'effets chroniques sur l'homme. Les tests de genotoxicité in vitro sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Aucun effet important dans les études sur la reproduction animale. Les données expérimentales suivantes confirment que la substance n'est même pas considérée nocive: DL50/voie orale sur le rat = 7900 mg/kg, CL50/inhalation par le rat/4 heures = 55,2 mg/l (fiche toxicologique N 21).

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE: oral LD50 (mg/kg) > 5000 (RAT) ; dermal LD50 (mg/kg) > 5000 (RAT).

99060699-01-D - URETAL 50 - CATALIZZATORE POLIURETANICO MEDIO SOLIDO CATALIZZATORE

12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

Distillats de pétrole, charbon, extraits végétaux: ce sont des mélanges d'hydrocarbures paraffiniques, naphtéiques, diterpéniques et aromatiques. Leur comportement sur l'environnement dépend de leur composition.

Utiliser de toute manière les bonnes méthodes de travail en évitant de déverser ces produits dans l'environnement. En général ce sont des produits faiblement biodégradables.

13. Considérations relatives à l'élimination.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport.

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de fer:

Classe ADR/RID:	3	UN:	1263	
Packing Group:	III			
Etiquette:	3			
Nr. Kemler:	30			
Limited Quantity:	LQ07			
Code de restriction en tunnels:	(D/E)			
Proper Shipping Name:	PAINT or PAINT RELATED MATERIAL			
Special Provision:	640E			

Transport par mer (maritime).

Classe IMO:	3	UN:	1263	
Packing Group:	III			
Label:	3			
EMS:	F-E	<u>S-E</u>		
Marine Pollutant:	NO			
Proper Shipping Name:	PAINT or PAINT RELATED MATERIAL			

Transport par avion:

IATA:	3	UN:	1263	
Packing Group:	III			
Label:	3			
Cargo:				
Mode d'emballage:	310	Quantité maximale:	220 L	
Pass.:				
Mode d'emballage:	309	Quantité maximale:	60 L	
Instructions particulières:	A3, A72			
Proper Shipping Name:	PAINT or PAINT RELATED MATERIAL			

15. Informations réglementaires.

IRRITANT

- R 10** INFLAMMABLE.
R 36 IRRITANT POUR LES YEUX.
R 43 PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R 66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.
- S 24/25** ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.
S 26 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPÉCIALISTE.
S 37 PORTER DES GANTS APPROPRIÉS.
S 43 EN CAS D'INCENDIE UTILIZER MOUSSE, POUDRE OU CO2.
« NE JAMAIS UTILISER D'EAU ».

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

Contient: HEXANE,I-6-DIISOCYANATO-HOMOPOLIMER

Étiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

16. Autres informations.

Texte des phrases R citées dans la section 3 de la fiche.

- R 10** INFLAMMABLE.
R 20 NOCIF PAR INHALATION.
R 23 TOXIQUE PAR INHALATION.
R 36 IRRITANT POUR LES YEUX.
R 36/37/38 IRRITANT POUR LES YEUX, LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.
R 42/43 PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R 43 PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R 65 NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.
R 66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.
R 67 L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE ET VERTIGES.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

99060699-01-D - URETAL 50 - CATALIZZATORE POLIURETANICO MEDIO SOLIDO CATALIZZATORE

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
04 / 08 / 13